

PROCES VERBAL de la réunion du CCAS du 9 Juillet 2024

Le 09 Juillet 2024 à 18 h30, la commission communale d'Action Sociale, légalement convoqué le 01/07/2024, s'est réunie à la Mairie en séance publique sous la présidence de VALLÉE Stéphanie, Maire.

Etaient présents : Stéphanie VALLEE, Dominique SALLES, Jérôme LALE, Sandrine MOIROUD, Jacqueline CHANTALAT, Viviane CHAZALVIEL, Odette VIEILLEFONT, Martine FLEYGNAC, Colette NORELLE, Dominique DESSUS.

Secrétaire : Dominique SALLES a été nommée secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du PV de la réunion du 4 Avril 2024.

Délibération 2024/07 : DEMANDE D'AIDE

- Mme XXX demande à bénéficier de l'aide aux activités extra-scolaire pour le paiement de la cotisation pour l'activité « Capoeira » de son fils X et pour la cotisation à l'atelier « Poterie » pour son fils Y.

Au vu des justificatifs fournis par Mme XXX, il convient donc de lui verser la somme de 160 euros conformément aux délibérations n° 2022/14 ; 2022/17.

Après en avoir délibéré, la commission à l'unanimité, autorise Mme la Présidente à effectuer ce virement sur le compte de Mme XXX.

Délibération 2024/08 : Tarification du concours de belote

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer le tarif de l'inscription pour le concours de belote du 12/10/2024 ainsi que ceux pour la buvette et la « pesée du panier gourmand ».

Après en avoir délibéré, la commission communale d'action sociale, à l'unanimité de ses membres présents, décide de fixer le tarif suivant :

- **Inscription au concours** : 16 euros par équipe soit 8 euros par personne

- **Buvette** :

- Jus de fruits, coca, bière : 2 €
- Verre de Vin rouge, Blanc, rosé, cidre : 1.5 €
- Crêpes, gâteaux : 1€

- **Pesée du panier gourmand** : 2€ pour une proposition de poids / 3€ pour 2 propositions / 5€ pour 3 propositions.

Délibération 2024/9 : Tarification pour le repas du 16 Novembre 2024

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer les tarifs du repas, de la buvette et de la bourriche pour le « repas Choucroute » du 16 Novembre 2024.

Après en avoir délibéré, la commission communale d'action sociale, à l'unanimité de ses membres présents, décide de fixer les tarifs suivants :

- Prix de vente du repas : 20 €/Adulte et 15 €/enfant (- de 12 ans)

Questions diverses

Validation du LOGO suivant :



L'ASEPT du Limousin (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires Limousin) intervient dans le domaine de la prévention santé pour les séniors. Il lui a été communiqué que la commune était intéressée pour la mise en place d'un atelier Mémoire en 2025. Le logo du CCAS leur sera fournit et fait mention qu'idéalement l'atelier pourrait se faire le mardi après-midi.

La séance est levée à 20h00

Le secrétaire,

Dominique SALLES

La présidente,

Stéphanie Vallée